

Ivry-sur-Seine le, 12 octobre 2020

COMMUNIQUE

Le bon sens de retour.

Le caractère obligatoire du test PCR disparaît.

En effet, ce test obligatoire rendait très difficile voir impossible, pour un très grand nombre de nos boxeurs, la possibilité de participer aux compétitions de boxe amateur pour la saison 2020/2021.

Ce protocole datant du 05 octobre 2020, nous a pris complètement au dépourvu nous obligeant à décaler le premier tour du Critérium des Espoirs.

J'ai demandé en urgence un rendez-vous au Président M. André Martin qui, profitant d'une réunion du Bureau Directeur Fédéral, m'a reçu jeudi dernier à la Fédération.

J'ai plaidé la cause de nos jeunes amateurs et j'ai réussi à faire valoir que ce test était très compliqué à obtenir en Ile-de-France et que cette contrainte n'existait pas pour les pratiquants dans les autres disciplines de sport de contact.

Pour les juniors le test fut vite abandonné.

Mais pour les seniors, c'est après plusieurs heures de discussions que le Bureau Directeur de la Fédération a finalement tranché et enlevé le caractère obligatoire des tests PCR.

Je me réjouis donc qu'un nouveau protocole plus souple et surtout qui rendra possible la pratique en compétition car moins contraignante ai été décidé jeudi soir.

Toutes nos compétitions se dérouleront donc à huis clos, dans l'application stricte des mesures sanitaires et de distanciation.

Un délégué COVID sera chargé de les faire respecter.

M. QUELLEC Claude
Président du Comité Régional